

# Cabinet Gamet Audit

Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,  
Rattaché à la CRCC de Besançon

11 rue des Fincelles  
70200 Lure

contact@cabinetgamet.com

Tel 03 84 30 00 83  
Fax 03 84 62 80 22

## **A.D.C.H. Association**

4, faubourg de Montbéliard  
BP 84  
70400 HERICOURT

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

*Exercice clos le 31 décembre 2019*

# Cabinet Gamet Audit

Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,  
Rattaché à la CRCC de Besançon

11 rue des Fincelles  
70200 Lure

contact@cabinetgamet.com

Tel 03 84 30 00 83

Fax 03 84 62 80 22

## **A.D.C.H. Association**

4, faubourg de Montbéliard  
BP 84  
70400 HERICOURT

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

*Exercice clos le 31 décembre 2019*

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.D.C.H. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Autres éléments significatifs » de l'annexe des comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

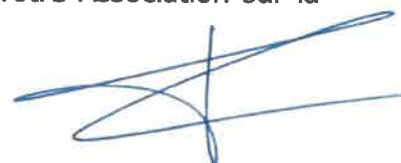
En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des subventions d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de votre Association sur la situation financière et les comptes annuels.



S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise du Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il



estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lure, le 12 novembre 2020

Pour la société Cabinet Gamet Audit

Emilie MOUTAUD  
Commissaire aux Comptes Associée

CABINET GAMET AUDIT  
SARL au capital de 8 000 €  
Inscrite sur la liste nationale des CAC  
Rattachée à la CRCC de Besançon  
11 rue des Fincelles  
70200 LURE  
RCS VESOUL 434 056 040

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>BILAN ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	4 227	3 322	905	2 069
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage ind	524	524		
Autres immobilisations corporelles	75 144	65 718	9 425	16 174
Immobilisations en cours				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Comptes de liaison				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>79 894</b>	<b>69 564</b>	<b>10 331</b>	<b>18 243</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approvisionnemen				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	13 476		13 476	23 397
Autres créances	170 517		170 517	157 776
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	7 092		7 092	389
Charges constatées d'avance	1 488		1 488	1 300
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>192 573</b>		<b>192 573</b>	<b>182 861</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL BILAN ACTIF</b>	<b>272 467</b>	<b>69 564</b>	<b>202 904</b>	<b>201 104</b>

**CABINET GAMET AUDIT**  
**SARL au capital de 8 000 €**  
**Inscrite sur la liste nationale des CAC**  
**Rattachée à la CRCC de Besançon**  
**11 rue des Fincelles**  
**70200 LURE**  
**RCS VESOUL 434 056 040**

## Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
<b>BILAN PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	83 705	83 705
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	-10 707	-10 707
Report à nouveau	-88 036	-46 530
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-20 639</b>	<b>-41 506</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>-35 677</b>	<b>-15 038</b>
Apports	13 333	13 333
Legs et donations		
Subventions affectées		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
Subventions d'investissement	20 508	20 508
Provisions réglementées		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>33 841</b>	<b>33 841</b>
Comptes de liaison		
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>	<b>-1 837</b>	<b>18 802</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	6 493	11 981
Découverts et concours bancaires	20 836	33 584
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	27 329	45 565
Emprunts et dettes financières diverses		
Avancés et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 343	58 757
Dettes fiscales et sociales	47 145	77 980
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 513	
Produits constatés d'avance	52 412	
<b>DETTES</b>	<b>204 740</b>	<b>182 301</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
<b>TOTAL BILAN PASSIF</b>	<b>202 904</b>	<b>201 104</b>

## Compte de Résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Prestations de services	193 153	193 014
Produits des activités annexes		
Production stockée		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification		
Subventions d'exploitation	187 909	237 464
Reprises et Transferts de charge	20 595	6 351
Autres produits	130	211
Collectes		
Legs et donations		
Cotisations	152	152
Report des ressources		
Quote-part subventions renouvelables		
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>401 939</b>	<b>437 192</b>
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés		
Charges externes		
Impôts et taxes		
Salaires et Traitements		
Charges sociales		
Amortissements et provisions		
Engagements à réaliser		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	47	754
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>406 484</b>	<b>458 217</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-4 545</b>	<b>-21 024</b>
Produits financiers	2	2
Charges financières	2 242	1 690
<b>Résultat financier</b>	<b>-2 239</b>	<b>-1 688</b>
Opérations faites en commun		
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-6 784</b>	<b>-22 712</b>
Produits exceptionnels	1 174	
Charges exceptionnelles	15 029	18 794
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-13 855</b>	<b>-18 794</b>
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
<b>EXCEDENT OU PERTE</b>	<b>-20 639</b>	<b>-41 506</b>

**CABINET GAMET AUDIT**  
**SARL au capital de 8 000 €**  
**Inscrite sur la liste nationale des CAC**  
**Rattachée à la CRCC de Besançon**  
**11 rue des Fincelles**  
**70200 LURE**  
**RCS VESOUL 434 056 040**




**Compte de Résultat**

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite des biens et services		
Personnel bénévole		
<b>Charges</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>Produits</b>		

**CABINET GAMET AUDIT**  
**SARL au capital de 8 000 €**  
**Inscrite sur la liste nationale des CAC**  
**Rattachée à la CRCC de Besançon**  
**11 rue des Fincelles**  
**70200 LURE**  
**RCS VESOUL 434 056 040**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : DEVELOPPER COMPETENCES HUMAINES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 202 904 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 20 639 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/10/2020 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- La provision pour indemnité de fin de carrière n'a pas été comptabilisée. Une estimation selon le principe de la méthode rétrospective des unités de crédit projetées définie par la norme comptable IAS N° 19 révisée par la norme FAS 87, conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC, aboutirait à un engagement de 9 770 Euros au 31 décembre 2019.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié,
- Age de départ : 65 ans,
- Taux de turn over moyen,
- Revalorisation annuelle moyenne des salaires : 2 %
- Taux d'actualisation brut : 0.77%
- Table de mortalité : INSEE 2019
- Taux moyen de charges sociales :  
Non cadres : 40 %

- La structure n'a pas eu recours au bénévolat pour la gestion de ses activités en dehors des membres de son Conseil d'Administration.

Charges à payer : le montant des charges à payer, parmi lesquelles peuvent figurer certaines charges considérées du point de vue de l'Administration Fiscale comme des "provisions" à condition de figurer sur un état spécial annexé à la déclaration de résultat. Cette récapitulation vaut état de fait.

Provisions pour risques et charges : conformément au règlement CRC 2000-06 appliqué à partir du 1er janvier 2002, des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

**CABINET GAMET AUDIT**  
SARL au capital de 8 000 €  
Inscrite sur la liste nationale des CAC  
Rattachée à la CRCC de Besançon  
11 rue des Fincelles  
70200 LURE  
RCS VESOUL 434 056 040

## Règles et méthodes comptables

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

CABINET GAMET AUDIT  
SARL au capital de 8 000 €  
Inscrite sur la liste nationale des CAC  
Rattachée à la CRCC de Besançon  
11 rue des Fincelles  
70200 LURE  
RCS VESOUL 434 056 040

CABINET GAMET AUDIT

SARL au capital de 8 000 €

Inscrite sur la liste nationale des CAC

Rattachée à la CRCC de Besançon

11 rue des Fincelles

70200 LURE

RCS VESOUL 434 056 040

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

#### 1- Activité de l'association

Bien que l'activité de l'association soit assurée pour l'exercice à venir, étant donné que les actions de formation pour lesquelles elle a été retenue courent sur plusieurs années, la structure rencontre des difficultés, tant au niveau de la trésorerie du fait du décalage important dans le règlement des factures liées à ces dispositifs, que dans la capacité à équilibrer ses comptes.

En effet, ces actions sont pour la plupart valorisées au « juste coût » ce qui ne permet pas de couvrir les frais indirects. De plus, au cours des deux exercices 2018 et 2019 ADCH a dû faire face à des dépenses exceptionnelles, telles que le départ à la retraite de la directrice et des frais de déménagement liés à la rénovation des locaux qu'elle occupe.

L'association affiche tout de même une perte de 20.6 K€ sur cet exercice et consciente qu'elle pourrait ne pas être en mesure de faire face à l'acquittement de ses dettes dans le cadre normal de son activité, une rencontre a été organisée avec la Communauté de Commune du Pays d'Héricourt afin d'obtenir une aide exceptionnelle permettant de reconstituer ses fonds propres.

Il existe une incertitude sur la capacité de l'association à poursuivre son activité dans les années à venir. Les comptes 2019 ont tout de même été arrêtés sur une base de continuité de l'exploitation compte tenu des actions pluriannuelles pour lesquelles l'association a été retenue.

#### 2- Evénements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice

##### A - Information au titre d'un événement post-clôture

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat de notre société, au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

##### B - Information au titre de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de l'entreprise postérieurement à la clôture de l'exercice

L'association ADCH constate que cette crise sanitaire a un impact sur son activité depuis le 1er janvier 2020.

Elle a constaté depuis le 17 mars 2020 et jusqu'à la date d'arrêt des comptes annuels, une réduction significative de son activité du fait de l'arrêt de certaines activités, à savoir :

- Baisse de 15% de la réalisation sur le DAQ au 30 septembre 2020 par rapport aux années précédentes.
- Report de certaines formations numériques à destination des séniors.

A la date d'arrêt des comptes, l'association n'est pas en mesure de chiffrer, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat de l'année 2020.

L'association a toutefois mis en action un plan de continuité de l'activité, prenant en compte les mesures de contributions et de participation des dispositifs légaux et conventionnels :

- recours au dispositif d'activité partielle et de demande d'indemnisation pour le mois d'avril 375 heures déclarées pour 3700€ et le mois de mai 247 heures déclarées pour 2650€.
- mix en présentiel et distanciel tant au niveau des salariés que des stagiaires

ADCH a pu bénéficier de certaines aides :

- 3 000 € de Fond de solidarité de l'Etat (mars et avril 2020)
- annulation des loyers de la part de la Ville d'Héricourt de mars et avril
- report des échéances du prêt d'investissement sans frais de la Banque Populaire pendant 6 mois (de mars à août 2020)
- report des contrats de location pour les mois de mars à mai. Remboursement effectué à ce jour.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'association à la date d'arrêt des comptes, l'Association ADCH estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	15 659		11 432	4 227
Immobilisations corporelles	88 673		13 006	75 667
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>104 332</b>		<b>24 438</b>	<b>79 894</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles	13 590	1 164	11 432	3 322
Immobilisations corporelles	72 499	6 748	13 006	66 242
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>86 089</b>	<b>7 912</b>	<b>24 438</b>	<b>69 564</b>
<b>ACTIF NET</b>				<b>10 331</b>

CABINET GAMET AUDIT  
SARL au capital de 8 000 €  
Inscrite sur la liste nationale des CAC  
Rattachée à la CRCC de Besançon  
11 rue des Fincelles  
70200 LURE  
RCS VESOUL 434 056 040

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 185 481 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	13 476	13 476	
Autres	170 517	170 517	
Charges constatées d'avance	1 488	1 488	
<b>Total</b>	<b>185 481</b>	<b>185 481</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT A ETABLIR	12 942
FOURNISSEURS AAR	2 417
DIVERS PDTS A RECEVOIR	4 988
<b>Total</b>	<b>20 347</b>

Des subventions à recevoir sont comptabilisées au 31/12/2019 pour total de 163 KE

CABINET GAMET AUDIT  
SARL au capital de 8 000 €  
Inscrite sur la liste nationale des CAC  
Rattachée à la CRCC de Besançon  
11 rue des Fincelles  
70200 LURE  
RCS VESOUL 434 056 040

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 204 740 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	20 836	20 836		
- à plus de 1 an à l'origine	6 493	5 560	934	
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 343	74 343		
Dettes fiscales et sociales	47 145	47 145		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 513	3 513		
Produits constatés d'avance	52 412	52 412		
<b>Total</b>	<b>204 740</b>	<b>203 807</b>	<b>934</b>	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	5 488			
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
FOURN. FACTURES NON PARVENUES	7 452
INTERETS COURUS A PAYER	377
DETTE PROV CONGES PAYES	12 146
PERSONNEL AUTRES CHARGES	4 000
CH.SOC.DETTE CONG.À PAYER	4 150
CHARGES SOCIALES A PAYER	6 017
<b>Total</b>	<b>34 142</b>

CABINET GAMET AUDIT  
SARL au capital de 8 000 €  
Inscrite sur la liste nationale des CAC  
Rattachée à la CRCC de Besançon  
11 rue des Fincelles  
70200 LURE  
RCS VESOUL 434 056 040

## Notes sur le bilan

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONST.AVANCE	1 488		
<b>Total</b>	<b>1 488</b>		

## Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES AVANCE	52 412		
<b>Total</b>	<b>52 412</b>		

Les produits constatés d'avance concernent la part 2020 des conventions de financements pluri annuelles

**CABINET GAMET AUDIT**  
**SARL au capital de 8 000 €**  
**Inscrite sur la liste nationale des CAC**  
**Rattachée à la CRCC de Besançon**  
**11 rue des Fincelles**  
**70200 LURE**  
**RCS VESOUL 434 056 040**